

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANTRAN**

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Séance du 29 Août 2017

L'an deux mil dix sept

le 29 Août 2017

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Alain PICHON, Maire.**

PRESENTS : M. PICHON Alain, Mme SIVAUT Elodie, Mme GIRARD Valérie, M. MARCHASSEAU Claude, Mme GODIN Nathalie, M. MONET Denis, Mme COULBAULT Manuela, M. PHILIPPONNEAU Jérôme, Mme BESSAGUET Laure, M. BARRAUD Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. CABARET Patrick, Mme RICHARD Geneviève, M. TORTISSIER Jacques, Mme PANGALLO Céline, M. COLIN Hervé.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PHILIPPONNEAU Jérôme

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 24 Août 2017

OBJET : D.U.P. A10 VEIGNE - POITIERS

M. le Maire rappelle le projet de mise à 2 X 3 voies de l'A10 entre et Poitiers Sud et Veigné, et les procédures relatives à l'utilité publique, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, au parcellaire et à l'autorisation environnementale.

Les Conseils municipaux intéressés au projet sont invités à se prononcer, conformément à l'article L122-1 du Code de l'Environnement, sur la demande d'utilité publique, comprenant l'étude d'impact qui emportera approbation des mises en compatibilité des documents d'urbanisme concernés :

Après avoir pris connaissance du dossier et notamment son impact sur la Commune d'Antran, le Conseil décide :

- D'émettre un avis favorable sur ce dossier avec les réserves suivantes :

- Protection acoustique rigoureuse des secteurs de : Haut Chandigon, l'Ecottière, la Moralière, Laimé, Pagaud ;
- La bonne gestion des eaux pluviales ;
- La création d'un cheminement doux sur le pont à reconstruire franchissant la RD 43 PS 202/3 ;
- La compensation en surface équivalente pour les propriétaires et exploitants agricoles

Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,



A. PICHON